II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES

DÉCISION DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES du 23 juillet 2003 portant nomination de juges et d'avocats généraux à la Cour de justice des Communautés européennes

(2003/596/CE, Euratom)

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 223,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 139,

considérant ce qui suit:

(1) Les mandats de M. Claus GULMANN, M^me^ Fidelma MACKEN et Messieurs Gil Carlos RODRÍGUEZ IGLESIAS, Allan ROSAS, Romain SCHINTGEN, Vassilios SKOURIS, Melchior WATHELET, juges, ainsi que ceux de Messieurs Siegbert ALBER, Francis JACOBS, Jean MISCHO et Dámaso RUIZ-JARABO COLOMER, avocats généraux à la Cour de justice des Communautés européennes, viennent à expiration le 6 octobre 2003.

(2) Il convient de procéder au renouvellement partiel des membres de la Cour de justice des Communautés européennes pour la période du 7 octobre 2003 au 6 octobre 2009,

DÉCIDENT:

Article premier

1. Sont nommés juges à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période du 7 octobre 2003 au 6 octobre 2009:

Monsieur Claus GULMANN

Monsieur Koen LENAERTS

Madame Fidelma MACKEN

Monsieur Allan ROSAS

Monsieur Romain SCHINTGEN

Madame Rosario SILVA de LAPUERTA

Monsieur Vassilios SKOURIS.

2. Sont nommés avocats généraux à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période du 7 octobre 2003 au 6 octobre 2009:

Monsieur Francis JACOBS

Madame Juliane KOKOTT

Monsieur Luis Miguel POIARES PESSOA MADURO

Monsieur Dámaso RUIZ-JARABO COLOMER.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 23 juillet 2003.

Le président

U. VATTANI